

Séance du 2 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 février, à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal de la commune de BEAUFAI, convoqué le 28 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Roland Bousard.

Monsieur LEREAU FRANÇOIS Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur MARÉCHAL Sébastien donne pouvoir à Mme BOUTELET Martine.

Étaient présents : M. NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, M. LEGEAY Sébastien, Mme BOUTELET Martine, M. LEREAU FRANÇOIS Mathieu, M. DEHAIL HELLEUX Grégory

Absents excusés : M. MARÉCHAL Sébastien, Mme JANICKI Estelle, M. JEAN Thierry

Absents : M. BULENT Ozcan, Mme HAIES Véronique

Ordre du jour :

- **Approbation de la réunion du 30 novembre 2021,**

Délibérations :

- Convention SPA
- Convention fourrière animale L'Aigle
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage CDC
- Compte administratif 2021
- Compte de gestion 2021
- Affectation de résultats

Informations :

- Aménagement parcelle ZD 6
- Logement communal
- Orientation budgétaire 2022

Approbation de la réunion du 30 novembre 2021,

En l'absence d'observations, le compte-rendu est approuvé.

Avenant N°1 à convention SPA

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires du modèle d'avenant à la convention.

Le Maire expose que la proposition du présent avenant a pour objet la modification de la durée de la convention initiale du 1er octobre 2021 relative à la mise en œuvre par la SPA d'une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification de 10 chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, sur le territoire de la commune de BEAUFAI.

La présente convention est conclue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2022 et consistant à la capture, la stérilisation et l'identification de 5 chats errants (sur les 10 chats errants concernés par la campagne initiale).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- autorise le maire à signer l'avenant N°1 à la convention SPA du 1er octobre 2021.

Convention fourrière animale L'Aigle

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires du modèle de convention.

La commune de L'Aigle propose à la commune de Beaufai de bénéficier des installations et des services de sa fourrière municipale pour chiens et chats, uniquement dans la limite des places disponibles. Tout dépôt d'animal serait facturé 500 € auxquels s'ajouteraient les frais de fourrière tels que définis par délibération de la commune de L'Aigle.

Les membres du conseil considèrent que le tarif de frais de dépôt de 500 € est dissuasif.

Le maire propose néanmoins à la signature la convention de prise en charge des animaux à la fourrière municipale de L'Aigle, en précisant que la mise en dépôt d'animal ne se fera qu'en dernier recourt, après recherche de solutions alternatives.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- autorise le maire à signer la convention avec la commune de L'Aigle.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage CDC

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires du modèle de convention.

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a en charge par les compétences qu'elle exerce la création, l'aménagement et l'entretien des voies communales et urbaines.

La Communauté de Communes réalise ces travaux dans le cadre de son accord-cadre à bons de commandes attribué à la Société EUROVIA Basse Normandie – Secteur Orne RN 12 61250 HAUTERIVE pour la période du 20 août 2021 au 19 août 2025 (Période ferme + 3 reconductions annuelles)

À l'occasion de ces travaux, la commune de Beauvai peut être amenée à réaliser des travaux relevant de sa compétence (réseau d'eaux pluviales).

Pour des raisons de coordination de travaux, de synchronisation des divers intervenants et d'optimisation des coûts, il est d'un intérêt commun de réaliser l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose que La Communauté de Communes soit désignée pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de VRD relevant de la compétence de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- autorise le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle pour les travaux de VRD relevant de la compétence de la commune.

Compte administratif 2021

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires du compte administratif 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif, ci-dessous présentant les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture de l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice
FONCTIONNEMENT	147 333,37	208 406,55	61 073,18
INVESTISSEMENT	99 443,71	56 768,31	-42 675,40
Total de l'exercice	246 777,08	265 174,86	18 397,78

Résultat reporté N-1		343 382,59	
Solde d'investissement N-1	11 502,54		
TOTAL	258 279,62	608 557,45	
Résultat de clôture 2021		350 277,83	
Reste à réaliser		-2 605,50	
Excédent fin d'exercice 2021		347 672,33	
R 002		(+4289,74 € / 2020)	

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion et Madame HOLTZAPPEL Geneviève, adjointe, prend la parole, elle demande aux membres du conseil de voter le compte administratif de l'exercice 2021:

Le conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

Approbation du Compte de gestion 2021

Après s'être fait présenté le compte de gestion dressé par le Trésorier et le compte administratif dressé par Monsieur le Maire, constatant la concordance d'écriture entre ces deux comptes,

le Conseil municipal : approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2021.

Affectation des résultats de l'exercice 2021

Monsieur le Maire demande au conseil d'affecter les résultats de l'exercice 2021 au BP 2022, selon le document de résultats qui leur avait été remis.

Il informe les membres du conseil qu'il y a un reste à réaliser à reporter en dépenses d'investissement d'un montant de : 2 605,50 €.

Affectations	
Report déficit Investissement, dépense ligne 001	54 177,94
Recette investissement, article:1068	56 783,44
Recette fonctionnement, ligne 002	347 672,33

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour l'affectation de résultats telle que proposée.

Aménagement parcelle ZD 6

Monsieur le Maire informe que dans sa réunion du 18 janvier 2021, le syndicat de la Risle a donné son accord pour inscrire dans le cadre des travaux de l'année 2023 du PPRE de la Risle, le débroussaillage de la parcelle ZD6 et le remplacement de la passerelle franchissant le Livet.

Logement communal

Le logement communal est libre de locataire depuis le 20 janvier 2022.

Le Conseil municipal a été invité à visiter le logement le 29 janvier.

La surface habitable est de 131 m² avec un terrain adjacent d'environ 200m²

Il en ressort :

- une vétusté globale de l'ensemble du logement pour les revêtements murs, sols, plafonds.
- une salle de bain et une cuisine à rénover.
- l'espace de l'étage à redistribuer
- un mode de chauffage au fuel (chaudière de 27 ans d'âge et cuve de 6000 litres) qui nécessite une expertise.
- certaines menuiseries extérieures à changer
- un terrain de 200 m² à réaménager

Les différents diagnostics obligatoires pour la location seront réalisés avant travaux de réhabilitation.

Une mission de maîtrise d'œuvre projet et travaux sera confiée à un prestataire.

Orientations budgétaire 2022

Commune

- Menuiserie mairie : 6 240 € ttc (DETR: 2600 €)
- Couverture mairie + logt : 3 600 ttc
- Radar pédagogique: 2 500 € ttc (achat)
2 400 € ttc (7 Massifs béton fourreautés)
- Logement : 40 000 €

FCTVA

CDC

Travaux de voirie VC N°4 Route du Finard

Enrochement fossé Traversée de route Reprise de voirie en enrobé	CDC : 25 462,06 € ttc Commune : 1 206,74 € ttc	FCTVA
--	---	-------

Divers

- l'employée communale, Mme Épinette Jocelyne, sera en retraite au 1er mars 2022
- une cérémonie citoyenne sera organisée pour la remise de la première carte électorale à 3 jeunes de Beaufai
- les personnes souhaitant participer à la réalisation et composition (articles, photos,...) du prochain – Beaufai info 11- peuvent s'adresser à la mairie
- comme la loi le prévoit, les indemnités perçues par le maire et l'adjointe ont été présentées au Conseil municipal
- le bilan financier des travaux d'entretien réalisés sur la commune en 2021 a été présenté
- le rapport d'activité de la société de pêche – l'Hameçon Rislois – a été présenté
- M. Mathieu Lereau François exprime son mécontentement sur la réponse apportée par -Orange concession- concernant la mise en place à « Langerie » de poteaux pour supporter la fibre optique alors que celle-ci est déjà en place sur les supports EDF.

Séance levée à 22 h 15

Secrétaire de séance

Mathieu Lereau François



Le Maire

Dominique NETZER

